

A Aubagne, le 24 août 2009

Objet : Assainissement Autonome
Réalisation d'enquête par CEREG Territoires

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi sur l'eau, la surveillance du bon fonctionnement des équipements d'assainissement autonome (fosses septiques, mini-station d'épuration, épandage...) est désormais du ressort de chaque collectivité.

Un Zonage de l'assainissement est en cours d'élaboration afin de définir les futures modalités d'assainissement sur le territoire communal (assainissement collectif / assainissement autonome).

En complément a été lancée une réflexion globale concernant l'état actuel des installations existantes en matière d'assainissement non collectif.

L'ensemble de cette étude a été confié au cabinet **CEREG Territoires**.

Cette étude est constituée d'un recensement et d'une enquête sur l'état et le fonctionnement des installations en assainissement autonome.

Ces enquêtes permettront alors d'effectuer un état des lieux des différents types de dispositifs d'assainissement autonome existants et de leur mode de fonctionnement.

La présente enquête n'aura ainsi pas pour but de pénaliser les usagers dont le système d'assainissement fonctionne mal ou n'est plus dans les normes actuelles.

Au contraire, le taux de satisfaction des habitants sera évalué, et les éventuels dysfonctionnements seront mis en exergue. Des solutions de réhabilitation appropriées seront alors envisagées, en fonction de l'analyse des contraintes techniques et financières.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter avec les techniciens de CEREG Territoires le questionnaire concernant votre dispositif d'assainissement non collectif.

Comptant sur votre participation active, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mr BERNARDI
Responsable du Service Assainissement

